

Bachelier en kinésithérapie

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE		
Tél : +32 (0) 71 15 98 00	Fax :	Mail : paramed.montignies.kine@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

PSYCHOLOGIE CLINIQUE, DU HANDICAP ET RELATIONNELLE			
Code	PAKN3B91KIN	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	28 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Nathalie FASBENDER (nathalie.fasbender@helha.be)		
Coefficient de pondération		20	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage vise à sensibiliser l'étudiant à la dimension humaine et affective de la relation de soignant-soigné.

Elle met l'accent sur une approche globale de l'être humain s'axant sur l'interaction entre le physique et le psychologique, sensibilisant l'étudiant à l'impact psychologique potentiel d'une atteinte physique.

Elle amène l'étudiant à découvrir son style communicationnel dominant, à cerner les avantages et inconvénients des différents modes de fonctionnements communicationnels, à recueillir de l'information (poser des questions adéquates, anamnèse...), à prêter attention à la communication non verbale (paralangage, signes d'anxiété, de douleur..), à développer ses compétences d'écoute active.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**
 - 1.1 Participer activement à l'actualisation de ses connaissances et de ses acquis professionnels
- Compétence 4 **Concevoir des projets professionnels complexes**
 - 4.2 Collecter l'ensemble des informations existantes
- Compétence 5 **Assurer une communication professionnelle**
 - 5.2 Communiquer avec les patients, avec ses pairs et les différents acteurs de soins de santé
 - 5.6 Développer des modes de communication adaptés au contexte rencontré

Acquis d'apprentissage visés

Cette activité vise les Acquis d'Apprentissage suivants :

- identifier et définir les processus psychologiques en jeu dans les situations concrètes proposées (C1, 1.1 - C4, 4.2)
- mentionner les réactions psychologiques potentiellement liées à une situation de handicap définie (C1, 1.1)
- proposer des interventions auprès du patient tenant compte des éléments théoriques vus au cours (C5, 5.2)
- utiliser les outils de la validation dans la relation avec la personne atteinte de démence (C5, 5.2, 5.6)
- adapter une séance de traitement à la prise en charge de la personne atteinte de déficience intellectuelle (C5, 5.6).

Liens avec d'autres UE

- Prérequis pour cette UE : aucun
- Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAKN3B91KINA Psychologie clinique, du handicap et relationnelle

28 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PAKN3B91KINA Psychologie clinique, du handicap et relationnelle

20

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Il est à noter que la note de l'UE (Unité d'Enseignement) est cotée sur 20 et est arrondie à la ½ unité près.

Si l'étudiant(e) présente un certificat médical, fait une cote de présence, ne vient pas à l'examen ou encore réalise une fraude à au moins une partie de l'activité d'apprentissage de l'UE, ceci a pour conséquence les mentions respectives « CM », « PR », « PP » ou « FR » à la cote de l'AA et à la note de l'UE et donc la non validation de l'UE. En cas de force majeure validé par la Direction, l'étudiant peut, dans la mesure des possibilités d'organisation, représenter une épreuve similaire au cours de la même session (cette disposition n'étant valable que pour les examens oraux ou de pratique).

D'une session à l'autre au cours de la même année académique ou d'une année académique à l'autre, seules les UE non validées ou présentant un « CM », « PR », « PP » ou « FR » doivent être représentées.

Les UE obtenant une note supérieure ou égale à 10/20 sont automatiquement validées. Les UE non validées par les jury d'UE seront soumises à l'avis du jury plénier sur base de l'article 133 du Vade Mecum du 9 juillet 2015 du Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'Enseignement Supérieur et l'organisation académique des études qui garantit la souveraineté du jury quant aux décisions qu'il prend. Sur base des résultats obtenus par l'étudiant dans l'ensemble de son programme annuel, le jury plénier se prononcera sur la validation ou non validation finale de l'UE en précisant le ou les motif(s) de sa décision.

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières de l'activité d'apprentissage sont reprises dans la fiche ECTS de l'AA.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).

Bachelier en kinésithérapie

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail :
paramed.montignies.kine@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Psychologie clinique, du handicap et relationnelle			
Code	16_PAKN3B91KINA	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	28 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Nathalie FASBENDER (nathalie.fasbender@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage vise à sensibiliser l'étudiant à la dimension humaine et affective de la relation de soignant-soigné.

Elle met l'accent sur une approche globale de l'être humain s'axant sur l'interaction entre le physique et le psychologique, sensibilisant l'étudiant à l'impact psychologique potentiel d'une atteinte physique.

Elle amène l'étudiant à découvrir son style communicationnel dominant, à cerner les avantages et inconvénients des différents modes de fonctionnements communicationnels, à recueillir de l'information (poser des questions adéquates, anamnèse...), à prêter attention à la communication non verbale (paralangage, signes d'anxiété, de douleur...), à développer ses compétences d'écoute active.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Cette activité vise les Acquis d'Apprentissage suivants :

- identifier et définir les processus psychologiques en jeu dans les situations concrètes proposées (C1, 1.1 - C4, 4.2)
- mentionner les réactions psychologiques potentiellement liées à une situation de handicap définie (C1, 1.1) et en tenir compte dans la relation au patient
- proposer des interventions auprès du patient tenant compte des éléments théoriques vus au cours (C5, 5.2)
- utiliser les outils d'écoute active et de la validation dans la relation avec le patient (C5, 5.2, 5.6)
- adapter une séance de traitement à la prise en charge de la personne atteinte de déficience intellectuelle (C5, 5.6).

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

1. Psychologie de la personne handicapée: répercussions psychologiques potentielles des déficiences en fonction du moment de survenue (déficience congénitale, acquise, évolutive) et en fonction de la nature de la déficience (déficience motrice, sensorielle, intellectuelle, des organes internes)

2. Psychologie relationnelle: généralités concernant la relation thérapeutique, alliance thérapeutique, distances relationnelles, positions dans la relation, styles relationnels, émotions dans la relation, empathie, écoute active, relation d'aide, prise en charge d'un enfant, d'une personne atteinte de démence, relation avec d'autres professionnels.

Démarches d'apprentissage

La partie de cours relative à la personne handicapée est essentiellement proposée sous forme d'exposé magistral, alternant éléments théoriques, exemples, témoignages.

La partie consacrée à la psychologie relationnelle se déroule sous forme de TP en groupes restreints et alterne

jeux de rôles, mises en situation, réflexions en groupes et mise en relation avec des éléments théoriques.

La présence participative à ces séances de TP est obligatoire.

Dispositifs d'aide à la réussite

Exercices d'appropriation.

Ouvrages de référence

Manoukian, A. Massebeuf, A. (2014). La relation soignant-soigné. Rueil-Malmaison, Lamarre.

Muchielli, R. L'entretien de face à face dans la relation d'aide. Paris : Editions ESF.

Rondal, J., Comblain, A. (2011). Manuel de psychologie des handicaps: sémiologie et principes de remédiation.

Mardaga

Supports

Notes de cours présentes sur ConnectED.

Présentation PowerPoint en support au cours.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Un examen écrit commun à questions ouvertes pour les deux parties.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

L'activité d'apprentissage (AA) est cotée sur 20 et au 1/10ème près.

Si l'étudiant(e) présente un certificat médical, fait une cote de présence, ne vient pas à l'examen ou encore réalise une fraude à l'activité d'apprentissage, ceci a pour conséquence les mentions respectives « CM », « PR », « PP » ou « FR » à la cote de l'AA et à la note de l'UE et donc la non validation de l'UE. En cas de force majeure validé par la Direction, l'étudiant peut, dans la mesure des possibilités d'organisation, représenter une épreuve similaire au cours de la même session (cette disposition n'étant valable que pour les examens oraux ou de pratique).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).